



# Capsule d'information

Dans le cadre de sa programmation spéciale pour l'année internationale de l'eau douce, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pour mandat de sensibiliser la population sur l'usage responsable de l'eau potable.

ADOPTÉZ LA BONNE CONDUITE D'EAU, C'est s'assurer d'une eau de qualité en quantité.

Un robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 10 000 litres par année, soit l'équivalent de la quantité d'eau nécessaire pour remplir 60 baignoires.

Adoptez la bonne conduite d'eau :

Le plus souvent, l'eau fuit à cause de l'usure des rondelles d'étanchéité des robinets. Remplacez-les régulièrement. Ça ne coûte que quelques sous.

Pour informations : Conseil de l'environnement (418) 721-5711 ou [crebsl@globetrotter.net](mailto:crebsl@globetrotter.net)

-30-

Source : Luce Balthazar (418) 721-5711  
14 août 2003